

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-622

présenté par

M. Bruneel, M. Dufrègne, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaingne, M. Dharréville,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à maintenir les recettes de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) au niveau de 2021. La baisse des recettes affectées à l'établissement n'est pas justifiée, d'autant plus que de nouvelles missions vont lui être confiées.